

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 juin 2024

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 juin 2024

2024 DPE 17 Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2023.

M. Dan LERT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 et des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau rendu par la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 11 juin 2024 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2023 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2023 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :62 000,00 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :55 776,00 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2022 : néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2023 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :183 844,04 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :1 250,00 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2022 :121 844,04 euros

BALANCE

Dépenses :55 776,00 euro
Recettes :1 250,00 euros
Solde d'exécution 2023 :-54 526,00 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2023 :67 318,04 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2023 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :3 068 415,58 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :2 133 367,83 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2022 reporté :néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2023 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :3 068 415,58 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :2 461 955,57 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2022 reporté :606 461,19 euros

BALANCE

Dépenses :2 133 367,83 euros
Recettes :2 461 955,57 euros
Solde d'exploitation 2023 :328 587,74 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2023 :935 048,93 euros

Article 2 : Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 67 318,04 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R001) au budget supplémentaire de 2024.

Article 3 : Le résultat excédentaire de la section d'exploitation s'élève à 935 048,93 euros (hors restes à réaliser). Dans le cadre du budget supplémentaire de 2024, le résultat sera reporté en recettes de la section d'exploitation (R002).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO